



Appel de dossiers d'artistes



• Comité de sélection

Afin de monter une exposition intéressante, il est demandé à chacun de fournir un dossier d'inscription qui sera examiné par un comité de sélection composé de professionnels dans le domaine des arts visuels.

La sélection des participants à l'expo-vente De la couleur contre la douleur se fera en considérant les critères suivants :

- Une pratique artistique régulière;
- La cohérence de l'ensemble des œuvres présentées;
- La création d'œuvres originales et personnelles;
- La qualité de la présentation du dossier.

• Engagement de l'artiste sélectionné

L'ARTISTE S'ENGAGE À :

Production :

- Produire un **minimum** de 12 toiles, **maximum** 20 toiles.
- **Format** de 10 x 10 pouces, type galerie (cotés de 1,5 po d'épaisseur).
- **Toiles** non encadrées, peintes sur les côtés, identifiées à l'endos.
- **Œuvres sur papier** : doivent être marouflées sur des toiles du même type.
- **Vente** au coût de 100 \$, dont 20 % de ce montant sera versé à la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, pour chaque toile vendue.

Frais de participation :

- Défrayer **75 \$** pour diverses dépenses reliées à la préparation de cette exposition dont un répertoire d'artistes participants (**remboursable** si votre candidature n'est pas retenue).
- Montant supplémentaire de **15 \$** pour les frais du dossier (**NON remboursable** si votre candidature n'est pas retenue).

Autres engagements :

- Fournir le matériel électronique requis.
- Livrer ses toiles à temps.
- Être présent lors du vernissage (qui aura lieu mercredi le 28 novembre 2018).
- L'artiste accepte qu'une de ses toiles puisse être affichée sur les documents publicitaires incluant le site Web de l'organisation et de la Fédération, et la création d'un éventuel calendrier vendu au profit de la Fédération.
- Les artistes seront invités à participer à la garde de l'exposition et à la vente des tableaux durant les heures d'ouverture.

• Acceptation

- A la suite de l'examen des dossiers par le comité de sélection, chaque candidat, qu'il soit retenu ou non, en sera avisé au courant du mois de mai.
- Les dossiers non retenus seront retournés par la poste à ceux et celles qui auront joint une enveloppe-retour pré-affranchie.
- Leur chèque de 75 \$ sera joint à cet envoi.
- Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.fede.qc.ca sous la rubrique Actualités, la page Facebook d'Artistes de cœur, le site Web www.artistesdecoeur.com, ou communiquez avec nous à artistesdecoeur@gmail.com.
Les dossiers sans chèque seront ignorés et les dossiers qui nous parviendront après le 30 avril 2018 ne seront pas considérés.

Au moment du montage de l'exposition, le comité de sélection se réserve le droit de retirer les œuvres qui ne répondent pas aux critères de sélection.

Dossier d'artiste

Outre le **formulaire d'inscription** dûment complété, chaque dossier soumis comprendra :



Votre CV artistique avec démarche de création;



4 photos imprimées de bonne qualité et représentatives de vos œuvres récentes de petits formats si possible;



Une enveloppe pré-affranchie si vous désirez récupérer votre dossier;



Deux chèques libellés au nom de Artistes de cœur : le premier au montant de 75 \$ (frais de participation) et un second au montant de 15 \$ (frais de dossier – non remboursable).



Lorsque vous serez accepté, au plus tard le 1^{er} septembre, 4 photos numériques des œuvres que vous planifiez exposer et une de vous seront exigées pour le site Web et la publicité.



Le comité se réserve le droit d'annuler votre participation si les œuvres ne sont pas conformes à la qualité des œuvres envoyées pour la sélection.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : 30 AVRIL 2018